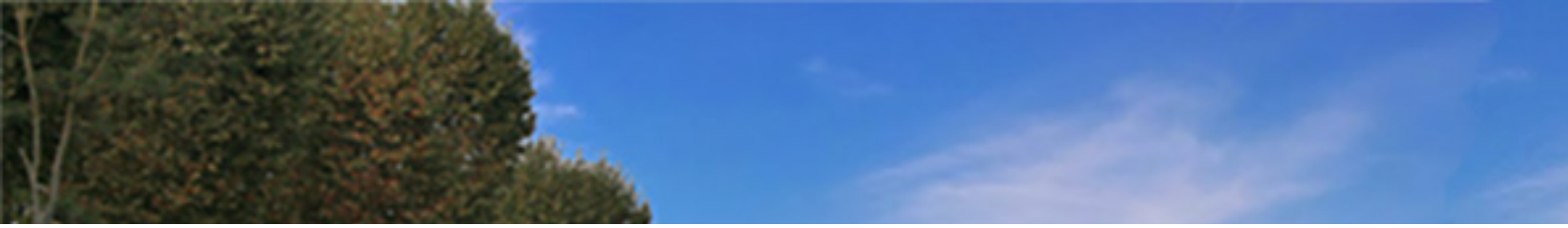

Histoire de Préserville

Préserville d'hier :

La commune de Préserville, lorsqu'elle est constituée en 1789, est issue directement de la paroisse Saint Antoine de Préserville (la première mention de cette paroisse remonte à 1348). Toutefois, cette nouvelle cellule administrative de base ne recouvre pas les 1596 hectares de l'actuel territoire communal. En effet, une autre commune a été érigée à l'Est, à la limite des terres des anciennes seigneuries de Préserville et de Barthecave : **la commune de Villèle**. Cette communauté d'habitants très ancienne englobe les secteurs de Calmontet et des Hugous, aujourd'hui commune de Tarabel, fief des seigneurs de Villèle, une des plus anciennes familles du Lauragais. Elle est groupée autour de son église dédiée à Saint Laurent, annexe de l'église Sainte Apolonie (Aurin).

Vers 1800, Villèle disparaît en tant que "commune". La quasi-totalité de son territoire est rattaché à celui de Préserville, ce qui fixe les limites géographiques de la commune de Préserville telles que nous les connaissons aujourd'hui. Sans doute, la destruction totale de son église pendant la période révolutionnaire et son territoire faiblement peuplé peuvent-ils expliquer ce regroupement communal. La seule trace actuelle de cette commune est fixée dans l'appellation d'un lieu-dit.

Si le découpage territorial hérité de la Révolution va se maintenir jusqu'à nos jours (hors les quelques fusions de communes...) l'institution communale va évoluer et se démocratiser tout au long du XIX ème siècle.

L'élection des Conseillers Municipaux et du Maire

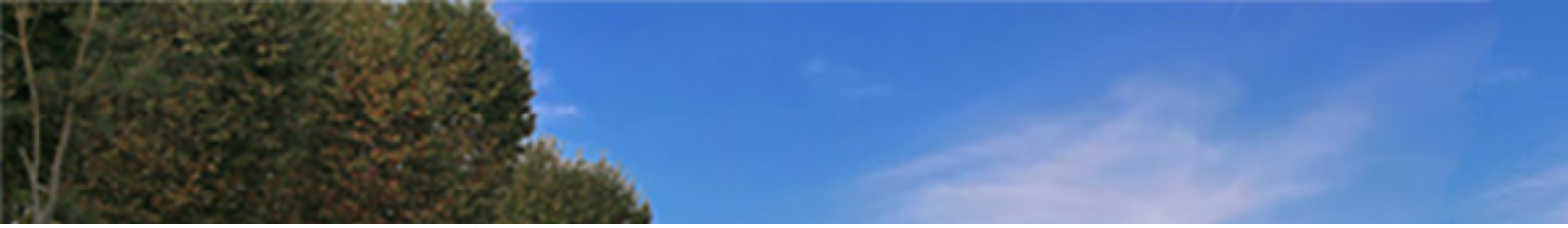

La loi du 21 mars 1831 prévoit l'élection des Conseillers Municipaux parmi lesquels le pouvoir central choisit le Maire.

En 1882, le principe de l'élection du Maire par les Conseillers Municipaux au scrutin secret et à la majorité absolue est enfin consacré. Il est entériné par la loi du 5 avril 1884, qui devient la charte communale pour un siècle (jusqu'à la première loi de décentralisation de 1982).

Le premier procès-verbal de l'élection d'un Maire et d'un Adjoint est dressé à Préserville (Archives Municipales) le 18 mai 1884 à la suite des opérations électorales du 4 mai de cette même année.

Jean-Pierre TRILHE sera le premier Maire « élu des élus de la commune », comme le sera Jean BOYER comme Adjoint.

Ses successeurs seront (élus et réélus) :

• Léon CASTELBERT en 1886

• Ernest de BOUSSAC en 1896

• Emile PONS-DEVIER en 1921

• Armand de PUYMORIN en 1929

Suite au décès du Maire, début 1941 et en l'absence d'élections pendant la période de la guerre de mars 1941 à octobre 1944, Armand PINEL Adjoint et Cezar BRU assureront la présidence des sessions ordinaires et extraordinaires du Conseil Municipal d'octobre 1944 à mai 1945.

• Robert de PUYMORIN en mai 1945

• Elie PUTEAU en 1973

• Patrick de PERIGNON depuis 2001

La commune de Préserville, à forte vocation agricole, appartient aujourd'hui à la fois à l'aire urbaine de Toulouse (définition de l'INSEE) et au "Pays Lauragais". Elle doit gérer cette double appartenance dans le respect de son patrimoine archéologique, architectural et paysager.

D'après l'article de Mme A-Marie MADELIN

Préserville de nos jours :

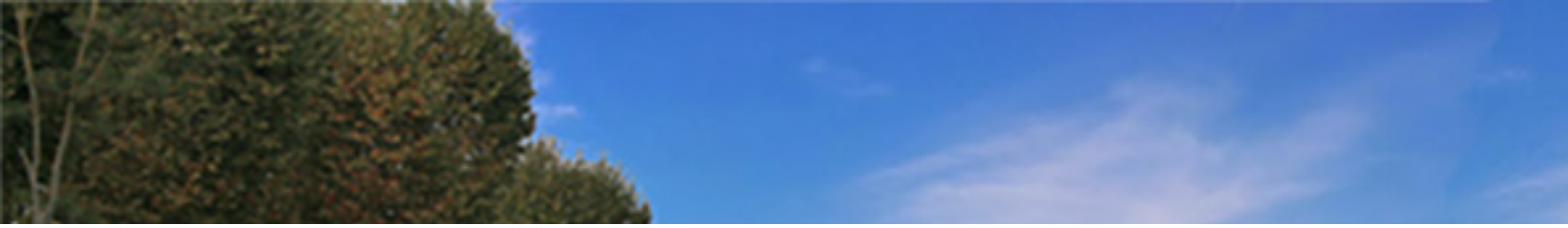

Préserville est un village situé à 19 km au sud-est de Toulouse (Haute Garonne 31). Notre commune est entourée par les communes de Fourquevaux, Sainte Foy d'Aigrefeuille, Lanta et Tarabel.

Sa superficie est de 1219 hectares (12.19 km2) avec une altitude minimum de 158 m et un maximum de 232 m. Lors du dernier recensement (2012), la commune de Préserville était composée de 675 Préservillois et Préservilloises.

Rattaché depuis 2011 à la Communauté de Communes de "Coeur Lauragais" (27 communes), Préserville est situé sur une zone de coteaux. Le village est implanté entre deux lignes de crêtes.

Le paysage, fortement marqué par l'économie agricole qui organise et structure le territoire, se pare de marron, ocre, jaune ou vert en fonction des saisons et des cultures.

Au delà de son **caractère rural**, notre commune se situe **à moins de 20 mn des zones d'activités et d'emploi** comme Labège, Saint Orens de Gameville ou Revel ainsi qu'à 30 mn de la capitale régionale : Toulouse. Cette proximité permet des échanges et une complémentarité entre le rural et l'urbain.

L' augmentation maîtrisée de la population, avec les mutations qui en découlent, est l'un des défis majeurs de la municipalité pour un développement harmonieux dans le respect de chacun.

ARTICLES DE PRESSE

29/04/14

20/03/14